

DÉPARTEMENT

HÉRAULT

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents
Comité En exercice
syndical

Présents

37 37 19

Loi du 5 Avril 1884 - Article 56

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Comité Syndical du
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc
& Vignobles

Séance du 08 décembre 2011

Date de la convocation
17 11 11

Date d'affichage
17 11 11

Objet de la Délibération :

2011-12-02
Approbation du PV
de la séance du
30 septembre 2011

L'an deux mille onze

Et le Huit Décembre

à Dix Neuf heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Kléber MESQUIDA

Présents: MM

J.ARCAS (Conseil Général), **JN. BADENAS** (Conseil Général), **JL.BARTHES** (CdC Orb-Jaur), **D.BEDOS** (CdC Coteaux & Chateaux), **J.CABROL** (CdC Pays ST-Ponais), **JL.FALIP** (Conseil Général), **Y.FRAISSE** (CdC Minervois), **N.ETIENNE** (Conseil Général) **M.GIL** (CdC Orb-Taurou), **C.GINESTE** (CdC Avène, Orb & Gravezon), **MA. EDO** (CdC Monts d'Orb), **RM.LOSMA** (Bédarieux), **F.MARTY** (CdC Orb Jaur), **K.MESQUIDA** (Conseil Général), **M.OLMOS** (CdC Minervois), **D.PASSET** (Le Poujol/orb), **JP.ROUANET** (CdC Pays Saint-Ponais), **G.ROUDIER** (CdC Orb-Taurou), **R.TROPEANO** (Conseil Général)

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture 19 12 11

SOUS-PRÉFECTURE
ROUEN
27 DEC. 2011
SERVICE COURRIER

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 30 SEPTEMBRE 2011

L'AN DEUX MILLE ONZE et le trente septembre à DIX HUIT HEURES, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc & vignobles se sont réunis à la salle du Cloître à Saint-Chinian sous la présidence de Francis BOUTES.

Présents: J.ARCAS (Conseil Général), JN. BADENAS (Conseil Général), G.BARO (CdC Orb-Taurou), JL BARTHES (CdC Orb-Jaur), P.BEZIAT (CdC Lirou-Canal), F.BOUTES (Conseil Général), JCABROL (CdC Pays Saint-Ponais), Y.CASSILI (CdC Monts Orb), JL.FALIP (Conseil Général), MA. EDO (CdC Monts d'Orb), Y.FRAÏSSE (CdC Minervois), M.GIL (CdC Orb-Taurou), C.GINESTE (CdC Avène, Orb & Gravezon), F.MARTY (CdC Orb Jaur), J H.OBIOLS (CdC Lirou et Canal du Midi), JP.ROUANET (CdC Pays Saint-Ponais), G.ROUDIER (CdC Orb-Taurou), L.SYLVESTRE (CdC Saint-Chinian), R.TROPEANO (Conseil Général).

Excusés: G. AFFRE (CdC Saint-Chinian), F.BARSSE (Bédarieux), D.BEDOS (CdC Coteaux & Chateaux), F.BERTHOMIEU (CdC Lirou-Canal), R.CHABBERT (CdC Le Minervois), C.FRANCES (CdC Saint-Chinian), N.ETIENNE (Conseil Général) représenté par M.GIL, J. HUC (CdC Coteaux & Chateaux), A.MARTINEZ (Conseil Général) représenté par Francis BOUTES, MH LAVASTRE (Bédarieux), G. MARCOUIRE (Conseil Général), RM.LOSMA (Bédarieux), K.MESQUIDA (Conseil Général), M OLMOS (CdC Minervois), R.PAILLES (Conseil Général), Y.POUJOL (CdC Combes & Taussac), E.VILLANEUVA (CdC Faugères).

Assistaient également à la réunion : J.BASSEDE (Pays HLV), Corinne BOUTES (Pays HLV)

* * *

Après l'accueil des participants, Francis Boutes déclare la séance ouverte, le quorum étant atteint. Sont rajoutés à l'ordre du jour :

- deux amendements aux rapports n° 2011-09-08 et 2011-09-09,
- un rapport sur table n° 2011-09-11.

* * *

Examen des rapports présentés au Comité Syndical

2011-09-01 Le procès-verbal du Comité Syndical du 3 Janvier 2011 est adopté à l'unanimité.

2011-09-02 **Compte Rendu des Décisions du Président** : le Comité Syndical prend acte des décisions du Président, pour un total de 29.700 €, portant, notamment, sur des prestations dans le cadre de l'Orchestre de Pays et du Mois du Patrimoine.

2011-05-03 **Décision Modificative n°2** : le Comité Syndical adopte, à l'unanimité, la Décision Modificative n° 2, qui porte sur un transfert de crédits au compte 668-Autres charges financières, d'un montant de 13.000 €, justifié par les besoins de trésorerie du Syndicat, en relation avec les délais de perception des subventions sur opérations.

Il est rappelé aux membres de l'Assemblée que le BP 2011 a prévu un montant de 6.000 € pour ce poste, en concordance avec le CA 2010 ; pour l'exercice en cours, les charges financières, au 31 août 2010, sont de 6.450 € et devraient se monter, pour l'exercice 2011, à un total de l'ordre de 10.000 €.

2011-05-04 **Reconduction de la ligne de trésorerie** : le Comité Syndical adopte à l'unanimité la reconduction de la ligne de trésorerie, votée en octobre 2010, pour un montant de 600.000 €, au taux de 3,25%, mobilisable par tranche de 10.000 €. Il est rappelé au Comité Syndical que cette ligne de trésorerie :

- est complétée par une ligne complémentaire d'un montant de 200.000 €, mise en place en août,
- est destinée à faire face aux retards de plus en plus importants dans le versement des subventions : lors du CA 2010, nous avons dû inscrire des rattachements pour un total supérieur à 800.000 € ; à ce jour, il reste encore à percevoir près de 200.000 € de subventions rattachées à 2010.

2011-05-05 **Tableau des effectifs** : le Comité Syndical adopte le nouveau tableau des effectifs, qui prend en compte :

- en suppressions :
 - un poste de secrétariat d'accueil en CAE, pour 30 heures hebdomadaires,
 - un poste d'attaché territorial non titulaire, pour 6 heures hebdomadaires,
 - un poste de rédacteur titulaire, à temps complet ;
- en créations :
 - un poste d'adjoint administratif 2^e classe, stagiaire de la fonction publique territoriale, pour 30 heures hebdomadaires,
 - un poste d'attaché territorial non titulaire, pour 8 heures hebdomadaires,
 - deux postes d'attachés territoriaux non titulaires, à temps complet.

Les créations portent sur la transformation d'un CAE et sur l'augmentation du temps de travail d'un attaché, à temps partiel, ainsi que sur la création de deux postes d'attachés concernant :

- la conduite de l'Opération Grand Site "Gorges de la Cesse et du Brian", qui sera portée par le Syndicat Mixte du Pays, pour une durée maximale de trois ans,
- l'embauche d'un agent Tourisme, dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence de Développement Touristique de l'Hérault.

2011-05-06 **Services** : le Comité Syndical adopte, à l'unanimité, la modification du plan de financement de l'opération "Développement numérique du territoire -3^e tranche", voté initialement en mai dernier, mais modifié du fait de la nécessaire intégration de cofinancements supplémentaires intervenus *a posteriori* ; ce nouveau plan de financement est le suivant, pour un coût total de 322.799,85 € :

Europe (FEDER).....	67.608,57 €	(- 38 €)
Etat.....	53.965,00 €	(+ 9.606 €)
Région.....	19.600,00 €	- id -
Département.....	41.800,00 €	- id -
Autres publics.....	19.408,00 €	(+ 5.108 €)
Autofinancement des maîtres d'ouvrage.....	120.418,28 €	(- 14.675 €)

Le rôle effectif des LAMs dans le développement numérique du territoire ne peut réellement aller au-delà de la sensibilisation et de la formation des publics en insertion, ayant été orientés dans cette mission par le Conseil général : il apparaît clairement, après deux années de mise en œuvre du projet collectif de développement numérique porté par le Pays, que tout développement professionnel des TIC doit être porté par des structures plus orientées vers l'action économique.

Par ailleurs, le Comité Syndical valide le principe et les modalités du projet de conventionnement avec le CATEL, concernant le développement de la télé-psychiatrie sur le territoire, étant précisé que cette convention intègre une tranche conditionnelle.

A ce sujet, un Groupe de Travail "Santé" se tiendra le mercredi 19 octobre, à 16 heures, dans les locaux de la Communauté de Communes Orb & Taurou, à Murviel les Béziers, afin de faire un point d'étape sur le Projet Territorial de Santé, sur les orientations à mettre en œuvre dans le contexte de nouveau partenariat à établir avec l'Agence Régionale de la Santé.

Enfin, le renouvellement de la convention de partenariat des Relais de Services Publics est reporté à une session ultérieure, dans l'attente de la confirmation de la participation de nouveaux partenaires au réseau.

2011-05-07 **Patrimoine** : le Comité Syndical approuve la tarification spécifique de la publication patrimoniale sur Capestang, à hauteur de 20 €, compte tenu du volume de l'ouvrage.

2011-05-08 **Tourisme-Patrimoine-Environnement** : Le Comité Syndical :

- approuve le principe et les modalités du recrutement de deux nouveaux agents, qui auront en charge respectivement :
 - l'animation de l'opération Grand Site "Gorges de la Cesse et du Brian", pour un coût de 49.000 €, cofinancée par le Département (20.000 €), l'Europe/Leader (20.000 €) et une contribution des communautés de communes concernées par le périmètre de l'opération (7.000 €),
 - le développement touristique, dans les thématiques "Qualification des prestataires" et "Commercialisation touristique", pour un coût de 66.000 €, cofinancé par l'ADT 34 (40.000 €), le CG34 (11.700 €) et Leader,
- approuve la conduite des opérations suivantes en maîtrise d'ouvrage Pays :
 - production d'outils touristiques et d'animation : Mois du Patrimoine, Rencontres de Terroir, création de trois livrets-pass (offres tarifaires), calendrier 2013, posters du territoire, avec des cofinancements de l'Europe (Leader) pour 47.627,04 € et du Département pour 34.200,96 €,
 - animation du GAL 2012 avec des cofinancements de l'Europe (Leader) pour 54.814,24 € et du Département pour 18.000 €,
- autorise le Président à signer, dès réception, la convention de partenariat avec l'ADT, relative au recrutement de l'agent Tourisme.

Le Comité Syndical est également informé de la situation du programme Leader, dont la programmation au niveau national, reste modeste, de l'ordre de 25 % à 30 % de la maquette LEADER ; pour information, le GAL porté par le Pays est, aujourd'hui, à près de 60% de programmation de son enveloppe et dépassera 70% à la fin de l'année ; des démarches vont devoir être engagées auprès du Ministère de l'Agriculture, autorité de gestion du programme Leader, afin que des transferts de fonds soient opérés vers les GALs les plus performants.

Il est demandé de présenter, à l'occasion du prochain Comité Syndical, un bilan des apports du programme Leader au territoire, afin d'illustrer le soutien considérable de ce programme au développement du tourisme sur le territoire.

L'après-2013 et la nouvelle génération de fonds européens est également évoquée, avec les orientations suivantes, en cours de discussion au sein des instances européennes :

- maintien du partenariat public-privé dans les Groupes d'Action Locale (GALs), garants d'une gouvernance territoriale,
- possibilité pour les futurs GALs de bénéficier d'une dotation globale en fonds FEDER, FEADER et FSE, à l'instar de la dotation globale Leader actuelle.

Les membres du Comité Syndical sont, par ailleurs, informés des activités du Réseau Rural Régional, avec deux prochains séminaires :

- les 6 et 7 octobre 2011 (Ille sur Têt, 66) : rencontre des acteurs ruraux de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée,
- le 8 novembre 2011 (Mende, 48) : séminaire régional sur l'économie résidentielle, suite à l'atelier départemental qui s'est tenu à Murviel le 12 septembre dernier.

Le Comité Syndical est, enfin, informé des suites qui vont être données à la volonté exprimée par le Bureau du Pays de mai dernier, de déléguer au Syndicat Mixte du Pays le volet "Stratégie touristique", suite à l'intervention ITEC auprès des communautés de communes dans l'appui à l'exercice de la compétence Tourisme.

C'est la première étape d'une démarche très progressive vers un Office de Tourisme Intercommunautaire (OTI), à l'échelle du Pays, ou de deux OTI, à l'échelle de chaque destination touristique ; cette première étape se déroulera comme suit :

- préparation et diffusion aux élus concernés d'un document de délégation de stratégie touristique,
- rencontres des Présidents d'EPCI, des délégués Tourisme de ces EPCI, des Présidents et Directeurs d'OTI,
- diffusion d'un projet de délibération de sous-délégation de compétence "Stratégie Touristique",
- débat dans les conseils communautaires et délibérations correspondantes,
- délibération du Syndicat Mixte du Pays.

2011-05-09 **Culture** : L'assemblée adopte à l'unanimité :

- la tarification des sessions d'initiation à l'édition musicale, pour un montant de 10 € par journée, dans le cadre des actions d'accompagnement de l'Orchestre de Pays auprès des Ecoles de Musique du Pays,
- le principe du dépôt d'une demande de subvention auprès du Conseil général, à hauteur de 56.500 €, concernant l'action 2012 de l'Orchestre de Pays.

2011-05-10 Contrat de Pays – Avenant 2011 : Le Comité Syndical prend acte du contenu de l'avenant 2011 du Contrat de Pays validé par le Conseil général de l'Hérault, lors de sa dernière session, concernant quarante-six opérations, pour un coût total de 7.718.018 €, avec les cofinancements suivants :

Europe (FEDER).....	830.079 €
Etat.....	1.060.291 €
Région.....	614.998 €
Département.....	2.197.920 €
Autres publics.....	77.150 €
Autofinancement des maîtres d'ouvrage.....	2.937.580 €

et autorise le Président à signer la convention y afférant.

2011-05-11 Convention avec le CDG 34: Le Comité Syndical adopte le principe d'une convention d'expertise avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault, portant sur une mission d'expertise, les tâches confiées à l'agent concerné portant sur :

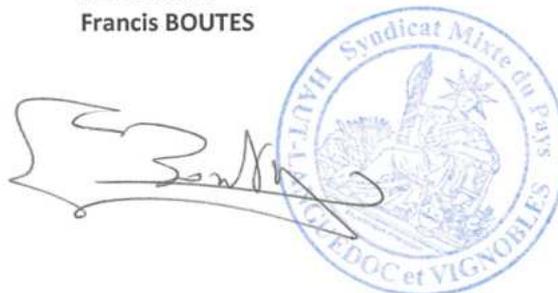
- un appui à la nouvelle organisation administrative et financière du Pays, suite à la mutation de l'agent chargé des tâches administratives et financières,
- la rédaction de documents administratifs et comptables,
- la révision de procédures de type administratif.

Cette convention, proposée pour une durée de trois mois, est sans incidence financière, hormis les frais de déplacement entre la résidence personnelle et la résidence administrative.

A cette occasion et au nom du Comité Syndical, le Président remercie Corinne Boutes pour son action au sein du Pôle administratif et financier du Pays, depuis sa création en 2005.

Aucune question diverse n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 19h30.

Le Président
Francis BOUTES



SOUS-PRÉFECTURE
NARBONNE
27 DEC. 2011
SERVICE COURRIER